

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Session Hiver 2016

POL510W-10
Lundi 9 h30 à 12 h 30

Hannah Arendt et l'idéal démocratique

Description officielle :

Ce cours vise à introduire les étudiant-e-s à la pensée d'Hannah Arendt, à son héritage théorique, aux débats qui entourent sa pensée, ainsi qu'aux applications politiques qui peuvent en être retirées.

Hannah Arendt, une des trop peu nombreuses femmes ayant une place au panthéon de la théorie politique, est surtout connue pour ses écrits sur le totalitarisme et sa critique de la modernité libérale. En réponse à une tendance hégémonique du libéralisme à rejeter (par la bouche d'Isaiah Berlin par exemple) la pensée d'Arendt selon l'idée que toute atteinte au dogme libéral est une atteinte à l'idéal démocratique, ce cours aura pour objectif de redonner à cette auteure la place qui lui est due : celle d'une théoricienne de l'action politique fermement attachée à la formulation d'une démocratie, d'une liberté et d'une vie humaine qui soient plus que l'ombre d'elles-mêmes.

Présentation – session hiver 2016 :

Les dernières années ont vu un regain d'intérêt pour des auteur-e-s et des théories ayant perdu une certaine visibilité après des décennies de succès. La théorie critique, les théories de la *radical democracy* semblent connaître un certain renouveau, tout comme certains auteur-e-s dont les travaux sont relus à la lumière des crises politiques, économiques, écologiques que vivent les sociétés occidentales actuelles. Hannah Arendt fait partie de ces auteur-e-s dont la pensée est lue sous un jour nouveau (via par exemple une mise en relation de son œuvre avec celle d'autres auteurs plus récents, tel que Michel Foucault, ou son utilisation par des philosophes contemporains, tel que Jacques Rancière).

Ce cours aura donc pour objectif d'introduire les étudiant-e-s à la pensée d'Hannah Arendt. Pour ce faire, le cours sera structuré en trois parties de 3 à 4 séances chacune. La première partie du cours visera à présenter l'auteure, son parcours, ses engagements politiques et intellectuels, ainsi qu'à délimiter les contours de sa pensée, notamment ses thèmes majeurs. Les lectures pour cette partie consisteront en quelques textes introductifs de critiques, ainsi que des textes issus des ouvrages majeurs de l'auteure (notamment les *Origines du totalitarisme* et *La condition de l'homme moderne*).

La seconde partie aura pour objectif d'analyser les concepts centraux chez l'auteure (dans l'ordre : la politique, le totalitarisme, l'action, le social, la culture, la faculté de juger, la violence, etc.), leur ambivalence, et comment ils structurent sa pensée. Les lectures associées seront des passages sélectionnés de l'ensemble des œuvres de l'auteure, exception faite du *Concept d'amour chez Augustin*, *Men in Dark Times* et *Life of the Mind*. La troisième et dernière partie du cours aura pour objectif de permettre aux étudiant-e-s de se familiariser directement avec les débats entourant la pensée de l'auteur (Arendt est-elle une auteure conservatrice ou défend-elle des théories radicales? Peut-on parler de philosophie arendtienne? Etc.), ses critiques majeures, et la relation que peut entretenir cette pensée d'Arendt avec certaines écoles politiques (le socialisme, l'anarchisme, etc.) ou de pensée (la théorie critique, ou le post-structuralisme par exemple). Cette partie permettra également d'initier les étudiant-e-s aux débats actuels en théorie politique (par exemple la question de la légitimité des usages de la violence, ou encore les avancées concernant la définition des droits essentiels et leur application à la nature ou aux animaux). Cette troisième partie du cours sera organisée principalement autour de

présentations de groupe en classe sur les thèmes identifiés dans le plan de cours. Les lectures pour cette dernière partie seront tirées principalement d'oeuvres de spécialistes d'Arendt (Seyla Benhabib, Hannah Pitkin, ...) et serviront à mettre en perspective des textes étudiés lors des deux premières parties du cours.

Objectifs :

Suite au cours, les étudiant-e-s devraient détenir (1) une connaissance générale de la pensée d'Hannah Arendt et les grandes lignes de son évolution (en lien avec l'évolution de la théorie politique), (2) une connaissance précise des principaux concepts qui structurent sa pensée, (3) l'expérience d'une articulation critique et personnelle des concepts arendtiens à la lumière des débats actuels de la science politique.

Approche pédagogique :

La première et la seconde partie du cours seront consacrées principalement à des présentations magistrales de l'enseignant. Les questions et interventions sont encouragées. La troisième et dernière partie sera consacrée à des présentations en classe par groupe, complétées si le besoin s'en fait sentir par l'enseignant.

Modes d'évaluation :

1) Fiches de lectures : 2 fiches portant sur des textes principaux de la deuxième partie du cours. Longueur 2 pages maximum.

A remettre en classe au début du cours auquel le texte en question est associé.

Pondération : 10 points par fiche pour un total de 20%

2) Examen-maison de mi-session.

Questions remises la semaine précédant la semaine de lecture; examen à rendre au retour de la semaine de lecture.

L'examen porte sur l'ensemble de la matière vue en cours jusqu'à la semaine de lecture inclusivement et dans les textes des lectures obligatoires.

Répondre au choix à 2 ou 3 questions à développement (environ 2 pages par réponses).

Pondération : 45%

3) Présentation de groupe en classe :

Chaque groupe de 4-5 étudiant-e-s (la composition des groupes dépendra de l'achalandage du cours) aura pour tâche de préparer une demi-séance de cours sur un thème spécifique, parmi les thèmes identifiés dans la troisième partie du plan de cours.

Durée approximative de 1h par présentation, suivie de 30 minutes d'échanges avec la classe, à raison de deux présentations par séances.

Pondération : 35%

Calendrier détaillé

Séance 1. Introduction – 11 janvier

- présentation du plan de cours et des évaluations
- visionnement de l'entrevue *Zur Person*.

Lecture obligatoire

-Arendt, Hanna, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, pp. 7-36.

1^{ÈRE} PARTIE

Séance 2. L'engagement intellectuel : résistance, exil, critique – 18 janvier

- Les premières années en Allemagne.
- Le rejet de la philosophie et la fuite vers l'Ouest.
- Les USA et la critique de la modernité.

Lectures obligatoires :

-Fenichel Pitkin, Hanna, *The Attack of the Blob: Hannah Arendt's Concept of the Social*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, pp.35-51.

-Arendt, Hannah, *Between Past and Future*, New York, Penguin Books, 2006 [1954], pp. 3-15

Lectures suggérées :

-Enegrén, André, *La pensée politique de Hannah Arendt*, Paris, PUF, 1985, introduction.

-Fenichel Pitkin, Hanna, *The Attack of the Blob: Hannah Arendt's Concept of the Social*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, pp. 98-114.

Séance 3. L'inédit du totalitarisme – 25 janvier

- Qu'est-ce que le totalitarisme? Genèse d'un concept.
- Nazisme et stalinisme.

Lectures obligatoires :

-Arendt, Hannah, *L'impérialisme*, Paris, Fayard, 2002 [1982], pp. 19-74.

-Arendt, Hannah, *Le système totalitaire*, Paris, Fayard, 2002 [1982], pp. 91-165

Lectures suggérées :

-Arendt, Hannah, *Le système totalitaire*, Paris, Fayard, 2002 [1982], pp. 37-91, 281-313.

-Amiel, Anne, *La non-philosophie de Hannah Arendt*, Paris, PUF, 2001, introduction.

-Tassin, Etienne, *Le trésor perdu*, Paris, Payot, 1999, chapitre 3.

Séance 4. La modernité arendtienne – 1^{er} février

- Qu'est-ce que la modernité?
- Modernité, tradition et totalitarisme.

Lectures obligatoires :

-Arendt, Hannah, *Between Past and Future*, New York, Penguin Books, 2006 [1954], pp. 17-91.

Lectures suggérées :

- Benhabib, Seyla, *The Reluctant Modernism of Hannah Arendt*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1996, pp. 77-86.
- Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, pp. 315-404.

Séance 5. Judéité, sionisme et antisémitisme – 8 février

- Le juif : pariah, parvenu, résistant.
- La controverse d'Eichmann à Jérusalem et la judéité d'Arendt face à Israël.

Lectures obligatoires :

- Arendt, Hannah, *Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 2002 [1973], pp. 103-161.

Lectures suggérées :

- Benhabib, Seyla, *The Reluctant Modernism of Hannah Arendt*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1996, pp. 35-62
- Arendt, Hannah, *Eichmann in Jerusalem, A Report on the Banality of Evil*, New-York, Penguin Books, 2006 [1963]
- Fenichel Pitkin, Hanna, *The Attack of the Blob: Hannah Arendt's Concept of the Social*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, pp. 19-35.

2^{ÈME} PARTIE

Séance 6. Concepts centraux – 15 février

- Qu'est-ce que la politique?
- Qu'est-ce que la culture?

Lectures obligatoires :

- Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, pp. 39-43.
- Arendt, Hannah, *Between Past and Future*, New York, Penguin Books, 2006 [1954], pp. 193-226.

Lectures suggérées :

- Benhabib, Seyla, *The Reluctant Modernism of Hannah Arendt*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1996, pp. 138-172.

Séance 7. La tripartition de la *vita activa* (1) – 22 février

- Le travail

Lectures obligatoires :

- Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, pp. 123-156

Lectures suggérées :

- Benhabib, Seyla, *The Reluctant Modernism of Hannah Arendt*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1996, pp. 102-123.

Semaine de lecture

Séance 8. La tripartition de la *vita activa* (2) – 7 mars

- L'œuvre
- L'action

Lectures obligatoires :

-Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, pp. 196-222, 231-259

Lectures suggérées :

-Fenichel Pitkin, Hanna, *The Attack of the Blob: Hannah Arendt's Concept of the Social*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, pp. 69-97.

Séance 9. La *vita activa* en action – 14 mars

- Le totalitarisme et le social
- L'action et la faculté de juger

Lectures obligatoires :

-Fenichel Pitkin, Hanna, *The Attack of the Blob: Hannah Arendt's Concept of the Social*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, pp. 177-203

-Arendt, Hannah, *Juger*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, pp. 102-128.

Lectures suggérées :

-Arendt, Hannah, *Juger*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, pp. 131-222.

-Benhabib, Seyla, *The Reluctant Modernism of Hannah Arendt*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1996, pp. 172-193.

Séance 10. Violence et politique – 21 mars

- La violence vs l'action
- Violence, action, liberté.

Lectures obligatoires :

-Arendt, Hannah, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, pp. 134-187

Lectures suggérées :

-Arendt, Hannah, *On Revolution*, New York, The Viking Press, 1975 [1965], pp. 1-53.

-Amiel, Anne, *La non-philosophie de Hannah Arendt*, Paris, PUF, 2001.

3^{ÈME} PARTIE

Séance 11. Conservatisme et modernité – 4 mars

- Le progrès technique est-il une source d'aliénation?
 - Le pessimisme arendtien
 - La Bombe et l'Apocalypse.
- Droit de vie ou droit de mort?
 - Rancière et Arendt
 - Le social arendtien à la lumière du biopouvoir foucauldien.

Lectures obligatoires :

- Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, pp. 63-124.
- Arendt, Hannah, *Between Past and Future*, New York, Penguin Books, 2006 [1954], pp. 170-194.
- Foucault, Michel, « Il faut défendre la société », *Cours au Collège de France 1975-1976*, Édition de l'Association pour le Centre Michel Foucault, Le Foucault Électronique, 2001, pp. 158-163.
- Foucault, Michel, « Naissance de la biopolitique », *Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004, pp. 323-329.

Lectures suggérées :

- St-Pierre, Émilie, *Au croisement des pensées de Hannah Arendt et de Michel Foucault sur le social, le biopouvoir et la gouvernementalité*, Montreal, Université du Québec à Montréal, 2008, pp. 9-63
- Rancière, Jacques, *Dissensus*, Londres, Continuum, 2010, chap.2 (pp.45-61) « Does Democracy Mean Something » et chap.3 (pp.62-75) « Who Is the Subject of the Rights of Man? ».
- Schaap, Andrew, « Enacting the right to have rights: Jacques Rancière's critique of Hannah Arendt », *European Journal of Political Theory*, vol.10, n.1, 22-45.

Séance 12. Mouvements sociaux et pensée politique – 11 mars

- La violence politique est-elle légitime?
 - Aliénation et violence : Arendt face à Fanon.
 - La violence, conséquence du libéralisme.
- La crise identitaire chez Arendt.
 - Le paria, le parvenu et la colonisation.
 - Un regard particulier sur la Palestine.

Lectures obligatoires :

- Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, pp.124-191.
- Fanon, Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002 [1961], pp.37-93.
- Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, pp.45-61
- Feldman, Ron H., « Introduction – The Jew as Pariah : The Case of Hannah Arendt (1906-1975) », Kohn, Jerome, Feldman, Ron H. (ed.), *The Jewish Writings*, New York, Schocken Books, 2007, pp.xli-lxxvi.

Lectures suggérées :

- LeJeune, John, *Liberalism and the Lure of Violence: Hannah Arendt's Critique*.
- Frazer, Elisabeth, Hutchings, Kimberly, « On Politics and Violence: Arendt Contra Fanon », *Contemporary Political Theory*, 2008, n.7.

Séance 13. La face cachée d'Arendt, entre révolution et féminisme – 18 mars

- Peut-on parler d'un féminisme arendtien?
 - Le féminisme éclairé par Arendt.
 - Le « trésor caché » du genre.
- La politique peut-elle se passer de révolution?
 - De l'apolitisme au miracle.
 - La révolution des conseils au XXI^{ème} siècle?

Lectures obligatoires :

- Benhabib, Seyla, « Feminist theory of Hannah Arendt's concept of public space », *History of the Human Sciences*, Vol.6, no.2, 1993.
- Fenichel Pitkin, Hanna, *The Attack of the Blob: Hannah Arendt's Concept of the Social*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, pp.145-177.
- Arendt, Hannah, *Du mensonge à la violence, Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, chap.2 « La désobéissance civile » pp.70-104.
- Arendt, Hannah, *On Revolution*, New York, The Viking Press, 1975 [1965], pp. 1-53.

Lectures suggérées :

- Bortolini, Matteo, *Hannah Arendt, Council Democracy and (Far) Beyond. A Radical View*, Department of Sociology, University of Padua, Italy, 2003.
- Marcuse, Herbert, *An essay on liberation*, Boston, Beacon Press, 1969.

Politique no 16 de l'UQAM

En tant qu'institution universitaire, l'UQAM est le théâtre de rapports de pouvoir par nature déséquilibrés, au sein desquels les étudiant-e-s se retrouvent souvent en position subalterne. Ceci peut conduire à des situations problématiques lorsque des enseignant-e-s entendent profiter de leur position dominante dans ces rapports de pouvoir pour mettre en œuvre des comportements irrespectueux et/ou inacceptables.

La « politique contre le harcèlement » de l'UQAM, aussi appelée « politique 16 », vise à répondre à cette problématique, en partie en offrant aux étudiant-e-s sujet-te-s à de tels comportements de la part d'enseignant-e-s ou de pairs des services d'écoute et d'accompagnement.

Dans le cadre de cette politique, les étudiant-e-s qui en ressentent le besoin ont la possibilité d'avoir recours aux services de plusieurs acteurs. Ceux et celles qui se sentent concerné-e-s (il n'est pas nécessaire d'avoir été soi-même victime de harcèlement ou d'une agression pour cela) peuvent contacter, au choix ou de manière simultanée :

- Le bureau de l'ombudsman:
Local: B-2405
Téléphone: 514 987-3151
Télécopieur: 514 987-6121
Courriel: ombudsman@uqam.ca
Site web: <https://ombudsman.uqam.ca/>
- Dominique Jarvis, directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
Pavillon de musique (F)
1440, rue St-Denis
Local : F-R060
Téléphone : 514 987-3000 poste 0886
Télécopieur : 514 987-8776
Courriel : harcelement@uqam.ca

site web : <http://www.harcelement.uqam.ca>

- La direction du département de science politique:
Bureau : A-3790
Téléphone : 514-987-3000, poste 1432
Télécopieur : 514-987-0218
Courriel : durazo.julian@uqam.ca

– Le comité contre le harcèlement de l'AECSSP :
Courriel : harcelement.comite@gmail.com

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 28 mars et le 10 avril 2016 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel - FSPD UQAM